



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 octobre 2014**  
**D-2014/529**

***Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

## Mise en place du dispositif Pass Musées Bordeaux. Tarifs et gratuité. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'évolution de la tarification des musées votée lors du Conseil Municipal du 15 juillet 2014, il a été convenu qu'une formule d'abonnement serait proposée au public à partir du mois de décembre 2014.

Dans le cadre de la politique de développement des publics menée par la Ville de Bordeaux pour ses établissements culturels, le Pass Musées Bordeaux vise à répondre à une demande d'un public d'origine essentiellement locale, caractérisé par une fréquentation régulière des musées (au moins 2 à 3 fois par an tous musées confondus).

L'achat d'un Pass Musées Bordeaux permettrait en effet au titulaire de bénéficier d'un accès illimité aux expositions temporaires et aux collections permanentes dans les 4 musées municipaux (CAPC musée d'art contemporain, Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, Musée des Arts décoratifs et du Design ainsi que le Musée d'Aquitaine), valable un an à partir de sa première visite.

Le Pass Musées Bordeaux se présentera sous la forme d'une carte nominative comportant une photo d'identité, les noms et prénom du titulaire ainsi que la date d'activation du Pass. La carte sera équipée de la technologie sans contact dite NFC afin de permettre la validation et l'émission d'un ticket d'entrée à chaque passage du visiteur dans les musées.

Le Pass Musées Bordeaux se déclinera en deux formules afin de répondre au mieux aux pratiques de ses publics :

**- formule « SOLO » à 20 euros**

Cette offre cible tout particulièrement des personnes visitant seules et fréquemment les musées,

**- formule « DUO » à 30 euros**

Cette formule permet au titulaire de venir accompagné d'une personne de son choix à chacune de ses visites au musée.

Il est parallèlement envisagé deux grilles de réductions tarifaires, l'une à destination du grand public qui pourrait être appliquée lors de partenariats avec des tiers. Ainsi les membres des associations des amis des musées de Bordeaux pourront bénéficier d'un demi-tarif sur le montant des Pass Musées Bordeaux sur présentation d'un justificatif.

Dans le cadre du développement des partenariats et des mécénats, le Pass Musée pouvant constituer une contrepartie intéressante, un nombre défini de Pass Musées pourraient être délivrés gratuitement aux entreprises ou particuliers concernés.

L'autre grille à destination des « professionnels » serait utilisée pour la vente du produit en grand nombre et permettre ainsi de toucher les comités d'entreprises. Cette grille fera l'objet d'une proposition détaillée.

Le Pass sera délivré au public à partir du mois de décembre de deux manières :

**- dans les établissements :**

La carte sera délivrée par chaque musée avec l'aide d'une webcam permettant de réaliser la photo sur place d'une part, et d'une imprimante à cartes afin que l'utilisateur reparte immédiatement avec le pass.

**- hors établissements :**

Un formulaire sera mis en ligne sur le site de la Ville pour faire une demande par courrier en y joignant le règlement sous forme de chèque. La carte serait « activée » le jour de la première visite dans un musée qui inscrirait ainsi la date de début de validité de la carte. L'installation d'une plateforme de paiement en ligne pourrait être envisagée dans un second temps.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser :

- la mise en place du dispositif et l'application des tarifs précités,
- l'application de la gratuité pour 500 Pass Musées Bordeaux qui seraient délivrés dans le cadre de convention de partenariats et de mécénats des musées municipaux bordelais.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**